

MAIRIE

Horaires d'ouverture :

Lundi, mercredi
et vendredi de 9h à 12h
et de 14h à 17h
Mardi, jeudi et samedi
de 9h à 12h

02 97 66 82 08
mairie@colpo.fr
www.colpo.fr

 Commune de Colpo

MÉDIATHÈQUE

Horaires d'ouverture :

Mardi de 16h30 à 19h
Mercredi de 10h à 12h30
et de 14h30 à 18h
Samedi de 10h à 12h30

02 97 66 33 46
mediatheque@colpo.fr

ETAT CIVIL

Naissance : Valentin OLLIVIER, 21/09
Eole LE MENÉ, 22/09 - Isao BANZÉ, 29/09
Eliaz NEVEU, 08/10

Mariage : -

Décès : Grégory GUILLOT, 20/09 -
Katia EVENO, 22/10

Directeur de publication : Freddy JAHIER
Conception : Let's Comm
Impression : Trame Communication
Siège : Mairie Colpo

FLASH INFO

NOVEMBRE 2023



CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

Candidature Programme Villages d'Avenir - Modification taux d'indemnité de M. Le Maire - Exonération de la taxe d'aménagement des serres de jardin 20m² - Rapport d'activité 2022 Morbihan Energies - Convention d'adhésion au CEP GMVA - Convention de gestion et prise en charge de colonies de chats libres - Information dans le cadre de la délégation du conseil municipal

Retrouvez les délibérations des conseils municipaux sur le site internet de la commune, rubrique « Vie Municipale », ma Mairie / délibérations



ACTUALITÉS



ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918

La cérémonie de commémoration aura lieu le **samedi 11 novembre** à partir de 10h30 devant la mairie où se tiendra une vente de bleuëts. La cérémonie religieuse aura lieu à 11h, suivie du dépôt de gerbes, allocutions, minute de silence et remise de décorations au Monument aux Morts à 11h30. Un vin d'honneur à l'Espace Camerata clôturera cette matinée.

CHANTIER CITOYEN

La mairie organise un chantier citoyen le **Mercredi 15 novembre de 9h à 12h**, suivi d'une collation. Au programme : nettoyage du ruisseau de la prairie du Grand Pré, sur le chemin piéton qui relie la rue du lavoir à la rue de Kornevec, derrière le cimetière. Prévoir binette, râteau, coupe-branches...

RAPPEL DES REGLES D'URBANISME

Pour toutes **constructions au-delà de 5m²**, une réglementation s'applique. Vous avez **l'obligation de déposer une déclaration préalable** si vous avez pour projet de : modifier l'aspect extérieur de votre construction ; créer modifier ou remplacer votre clôture et/ou portail ; créer, agrandir ou supprimer une ouverture ; changer de matériaux ou la teinte des portes, volets, fenêtres ; implanter une piscine, même hors sol, de plus de 10 m² ; changer la destination d'un bâtiment ; créer de la surface de plancher et/ou d'emprise au sol, de 5m² à 20 m² ; créer une véranda, un abri de jardin, une serre, autre annexe (abri à bois,). Votre projet peut être soumis à **l'obligation de déposer un permis de construire pour la construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes de plus de 20 m²** : sans recours à un architecte si la surface de plancher cumulée est inférieure à 150m² ; avec recours à un architecte si plus de 150m². Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Pour tous renseignements, vous pouvez contacter l'accueil de la mairie.

SPECTACLE DE NOËL



Vendredi 1^{er} décembre, la Municipalité donne rendez-vous aux Colpéens à partir de 18h devant la Mairie pour le tir du traditionnel feu d'artifice qui amorce la période des fêtes de fin d'année ! Cette année, il sera accompagné d'un conte de Noël diffusé sur écran géant ! Vous pourrez également profiter d'un espace Père Noël ainsi que d'un stand **vin chaud / chocolat chaud offert par la Municipalité.**

CCAS : REPAS ANNUEL

Le repas annuel du CCAS aura lieu le **dimanche 19 novembre à 12h à la salle Camerata**. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 10 novembre auprès de la mairie et sont réservées aux Colpéens et Colpéennes ayant 70 ans et plus. Plus d'infos sur www.colpo.fr

VACCINATION GRIPPE

Permanence «vaccination grippe» au cabinet infirmier le **Vendredi 3 Novembre de 8h à 12h**.



VENTE DE TICKETS : COLPOSCENIES

Spectacle cabaret Swing Girls & Boy le dimanche 3 décembre à 15h à l'Espace Camerata (durée : 1h30 avec entracte et pot offert). **Permanences de vente des tickets : les samedis 4, 18 et 25 novembre de 14h à 16h et le mardi 28 novembre de 17h à 19h** en mairie. Prix : 15€ / -12 ans : 8€

ELAGAGE DES ARBRES

La municipalité rappelle aux **propriétaires de parcelles boisées qu'ils sont dans l'obligation de tailler les branches d'arbres et les haies empiétant sur la chaussée et les chemins**. Cela facilitera le passage des cars, camions et engins agricoles. De plus, les lignes électriques seront préservées et les risques de chocs électriques graves, d'incendie et de dommages au réseau électrique seront évités, ce qui diminuera le nombre et la durée des pannes d'électricité.

ABANDON CONCESSIONS FUNERAIRES

Avis de 2^e constat d'abandon de concessions cimetièrre de Colpo.

Dans le cadre de l'achèvement de la reprise par la commune des concessions à perpétuité en état d'abandon, Monsieur le Maire informe les descendants, successeurs ou éventuelles personnes chargées de l'entretien de ces concessions, que par application des articles L.2223-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, **il sera procédé, le 30 novembre 2023 à 10h, à la seconde et dernière constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouvent ces concessions**. Les descendants, successeurs ou éventuelles personnes chargées de l'entretien de ces concessions sont donc invités à assister audit constat ou de s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

MEDIATHEQUE

EXPOSITION

L'exposition annoncée dans le précédent Flash Info sera finalement **reportée à une date ultérieure**, pour cause de travaux à la médiathèque.

ASSOCIATIONS

ROUGAIL SAUCISSES ES COLPO

L'ES COLPO organise une soirée Rougail Saucisses le **Samedi 4 novembre à partir de 19h à l'Espace Camerata**. Tarif : 12€ (kir, entrée, rougail, fromage, dessert) et 6€ enfant (boisson, rougail, dessert). Sur réservation, avant le 30 octobre, dans les commerces du bourg, auprès de joueurs / membres du bureau ou par message privé sur les réseaux sociaux.

BAL DU CLUB ELISA

Le club Elisa Baciocchi (club des aînés) organise, dimanche 26 novembre à partir de 14h30, un après-midi dansant à l'Espace Camerata animé par l'orchestre Le Bon Temps. Entrée : 7€



BOITE AUX LETTRES DU PERE NOËL

Comme l'an passé, la **boîte aux lettres du "Père Noël"** sera installée sous le kiosque du 1^{er} au 16 décembre afin que les enfants de COLPO puissent y déposer leurs lettres. Les réponses seront assurées par le Père Noël et chaque enfant recevra son courrier à domicile. Les enfants n'habitant pas la commune mais étant scolarisés dans les écoles de Colpo peuvent y participer. Veuillez à bien mettre le nom, prénom et adresse de l'enfant. (Attention, beaucoup de lettres sans nom et adresse). Les assistantes maternelles peuvent également déposer les lettres des enfants gardés.

PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE

La prochaine permanence aura lieu le **vendredi 17 novembre de 9h30 à 12h30**.

Elle vous recevra uniquement sur rendez-vous au **02 97 69 52 00**